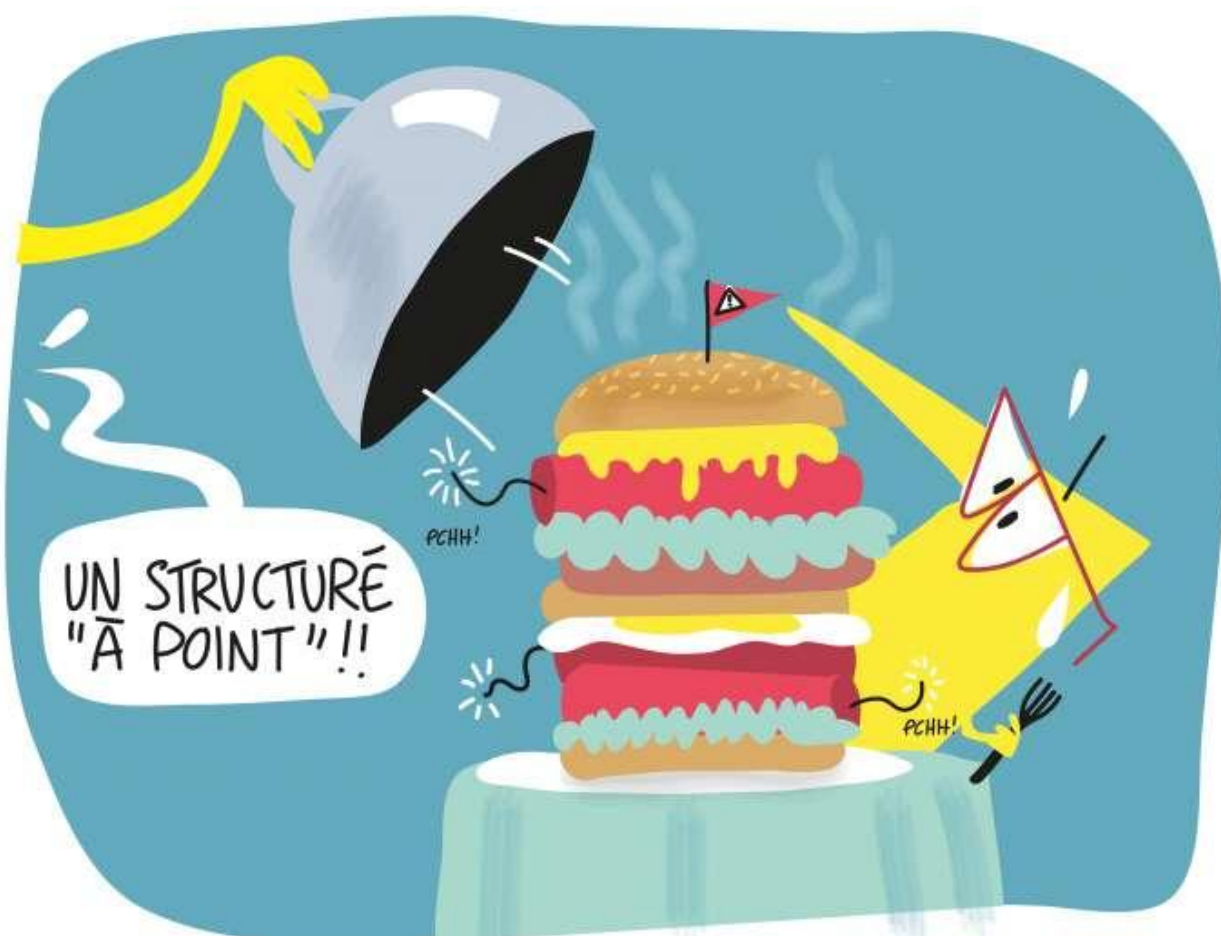




Epargne : faut-il craquer pour les produits « structurés » ?

Pour les investisseurs à la recherche d'un peu de rentabilité, les conseillers financiers proposent des placements composés sur mesure. Mais ces produits financiers sophistiqués sont toujours risqués et offrent un rendement incertain.



Colcanopa

Depuis quelques mois, les conseillers financiers incitent leurs clients à investir dans des produits « structurés ». Ces placements créés sur mesure proposent un savant dosage entre un investissement sans risque et des éléments plus risqués basés sur des supports tels que les devises, les actions, les matières premières ou les taux d'intérêts.

Le but est d'obtenir une meilleure rentabilité que la plupart des placements proposés à l'heure actuelle. « Cela évite de se limiter aux assurances-vie en fonds en euro, qui offrent peu de rentabilité, ou aux sociétés civiles

[Visualiser l'article](#)

de placement immobilier (SCPI), qui impliquent d'être intéressé par l'immobilier » , plaide Hervé Tisserand, directeur général d'Altaprofits, qui crée des produits structurés. La rentabilité de ce type d'investissement peut atteindre 8 % bruts et 6,79 % nets, comme cela a été le cas pour AltaRendement2018, proposé par Altaprofits.

Dans un contrat d'assurance-vie

Pour un potentiel de rendement plus important, tout en préservant une certaine sécurité, les produits structurés peuvent d'ailleurs entrer dans un contrat d'assurance-vie aux côtés de fonds en euros, dans un plan d'épargne en actions (PEA), ou un compte titre. « *En fonction du profil de notre client, nous pouvons moduler comme on le souhaite le niveau de risque en jouant sur les niveaux de barrière de protection du capital* » , confirme Cédric Forman, directeur général de Thésaurus, société de conseil en gestion privée.

Le fonctionnement relativement complexe et risqué de ces produits structurés en fait un placement réservé à un public averti

Un produit structuré fonctionne de la façon suivante : un indice est choisi. Il peut s'agir, entre autres, du CAC 40, de l'Euro Stoxx 50, de l'indice Euronext France Germany, ou du S&P 500 (performance des 500 plus grandes entreprises américaines). « *Un de mes clients, qui suivait particulièrement le marché de l'or, a identifié un indice basé sur ce métal et nous avons construit un produit structuré sur mesure à partir de cette demande* », explique Franklin Wernert, directeur des solutions de gestion de fortune chez Société générale Private Banking France. L'évolution de cet indice va être suivie, afin de déterminer les revenus de l'investisseur.

A des dates convenues, généralement chaque année ou tous les six mois, l'établissement financier regarde si l'indice a augmenté ou baissé. Si une augmentation est constatée, l'investisseur voit son capital automatiquement remboursé et augmenté d'un « coupon », c'est-à-dire le revenu issu de l'augmentation de l'indice. Mais si l'indice baisse, l'investisseur ne bénéficie pas du remboursement du capital et voit celui-ci protégé jusqu'à un certain seuil.

Par exemple, si l'indice a baissé de 30 % au moment du constat annuel, il n'y a pas de remboursement et le placement se poursuit jusqu'à la prochaine date de constat prévue par le contrat. Mais si l'indice a baissé au-delà du seuil prévu, le capital rendu à l'investisseur est diminué. Ce dernier peut alors perdre plusieurs milliers d'euros. Dans certains contrats plus protecteurs, l'investisseur ne perd pas de capital en cas de baisse de l'indice mais, dans ce cas, son gain est moins important en cas de hausse.

Risque de perte en capital

Le fonctionnement relativement complexe et risqué de ces produits structurés en fait un placement réservé à un public averti. Celui-ci doit être en mesure de comprendre le mécanisme de gain et de perte ainsi que l'indice choisi, « *d'autant que ce sont souvent des indices composites très opaques* » , observe Jérôme **Deschamps**, chargé d'affaires en **gestion privée chez Prudentia Patrimoine**. Autre impératif : être en mesure d'investir pour une durée longue.

La durée de l'investissement est fixée à l'avance : elle est, par exemple, de huit ans pour HSBC Conviction Europe n° 2, ou de dix ans pour AltaRendement2019, ou de cinq années comme le prévoit une partie des produits structurés de la Société générale. Cette durée permet de réinvestir le capital si l'indice a baissé une année, de façon à retenter sa chance. « *Si les clients ont comme objectif le financement des études de leurs*



[Visualiser l'article](#)

enfants dans huit ans, ce produit peut leur être présenté, à la condition qu'ils n'aient pas besoin de mobiliser cet argent d'ici là. Les conditions de sortie ne seraient pas garanties », confirme Cédric Goguel, responsable du marché et de la clientèle patrimoniale au Crédit agricole.

L'épargnant doit aussi être conscient du risque de perte en capital. Les banques et les conseillers de gestion en patrimoine sont d'ailleurs supposés mener un entretien approfondi, afin de vérifier le niveau de maîtrise des marchés financiers et l'appétence au risque du client. Reste que, même pour ces personnes averties, l'investissement doit être soigneusement planifié : « *C'est un produit qui délivrera une performance optimale dans une période où les marchés sont calmes et où il n'y a pas de grande hausse ou de forte baisse anticipée* », pense Alexandre Neuvy, directeur de la gestion privée au sein de la société de gestion Amplegest. En période de turbulence, les risques sont trop élevés et la perte peut être très importante.

Autre règle : il ne faut pas tout investir dans ce type de produits. Cela doit représenter une petite part dans un patrimoine. Dans un contrat d'assurance-vie, il est conseillé d'investir au plus 10 % des fonds placés dans les produits structurés ; sur 100 000 euros, 10 000 peuvent donc être dirigés vers les produits structurés.

Enfin, comme pour tout produit financier, des frais de gestion et, parfois, d'entrée sont généralement prélevés. Il faut compter 2 % à 3 % du montant de l'investissement sur la période, ce qui n'est pas négligeable, notamment si aucun gain n'est obtenu.

Contribuer

Favoris

Ajouter aux favoris Ajouter aux favoris

Partage

Partager sur Facebook Partager sur Facebook

Envoyer par e-mail Envoyer par e-mail

Partager sur Messenger Partager sur Messenger

Partager sur Whatsapp Partager sur Whatsapp

Plus d'options Plus d'options

Plus d'options

Twitter

Linkedin

Copier le lien